

de discuter avec les représentants américains en établissant des liens entre les divers dossiers. Au demeurant, l'idée de créer un « périmètre de sécurité » (évoquée des deux côtés de la frontière) justifie l'adoption d'une telle perspective globale.

La seconde raison qui milite en faveur de la création d'un groupe comprenant des acteurs non-gouvernementaux tient à la nature même des programmes concernés, en particulier ceux touchant à la lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale et la criminalité informatique. Les mesures adoptées dans le cadre de ces programmes touchent directement la vie des citoyens canadiens (physiques et moraux) et, bien souvent, leur efficacité dépend de la collaboration de la société civile. Toute forme de collaboration doit commencer par un dialogue et l'identification des intérêts et préoccupations de chacun. De plus, compte tenu de la pluralité des activités évoquées (juridiques, policières, militaires, économiques, sociales et politiques), il est essentiel d'encourager les échanges entre intervenants provenant de disciplines et de milieux différents. Enfin, comme l'ont souligné plusieurs participants, il existe, dans tous ces dossiers, un risque de dérive et d'abus. Le groupe proposé ici pourrait donc servir à la fois de forum de discussion et de « système d'alarme ».

Dans un autre ordre d'idées, cette table ronde a permis de mesurer l'ampleur des problèmes liés à l'évaluation de la menace et aux divergences auxquelles donne lieu l'interprétation des informations disponibles sur ce sujet. Le gouvernement canadien n'a que des moyens limités pour évaluer la justesse et la pertinence des arguments utilisés par les États-Unis pour justifier les programmes de défense et de sécurité (qu'il s'agisse du risque d'attaque par des missiles ou de terrorisme). Le développement d'une compétence nationale indépendante en ce domaine est coûteuse, parce qu'elle exige des ressources considérables en matière de collecte de données. Bien souvent, les autorités canadiennes doivent se fier uniquement sur les données fournies par les agences américaines et sur l'interprétation qu'elles en font.

En dépit de ces problèmes, le gouvernement canadien ne peut faire l'économie de sa propre évaluation de la menace. Il s'agit d'une opération importante, dans la mesure où l'on peut s'attendre à ce que la réaction du Canada face aux initiatives américaines soit, en partie, déterminée par cette évaluation.

En raison de la complexité du sujet, je me limiterai à deux remarques apparemment contradictoires, mais qu'il faut néanmoins réconcilier. La première est que les représentants canadiens doivent toujours garder à l'esprit qu'il existe un risque d'intoxication, c'est-à-dire d'accepter, sans discernement, les analyses fournies par les autorités américaines — et donc les solutions qu'elles proposent. Un tel phénomène s'est déjà produit à plusieurs reprises au cours de la guerre froide, alors que certains représentants du Canada en contact étroit avec leurs homologues américains en sont venus à adopter une conception de la menace plus proche de celle du gouvernement des États-Unis que de celui du Canada. L'esprit critique est donc une attitude que doivent soigneusement cultiver les intervenants appelés à travailler dans ce dossier.